



LA GRIPPE ARRIVE

Le seuil épidémique a été franchi mais il est encore temps de se faire vacciner, assurent les spécialistes alors que les Français paraissent trainer des pieds.

Accueil > Economie Région - Reims

Plus que 2 jours pour prétendre être indemnisés Les commerçants riverains du tram en colère

Publié le jeudi 30 décembre 2010 à 11H00

1 contribution

«C'EST en buvant un café lundi au « Stalingrad » que j'ai appris que nous n'avons plus que jusqu'au 31 décembre pour déposer nos demandes d'indemnisation à la suite des préjudices que nous avons eus en raison des travaux du tram qui durent depuis deux ans et demi. C'est un peu fort, la saison n'est même pas encore terminée. » Dire que le patron de la boutique « Rev'land » est en colère est un doux euphémisme. « La commission me connaît. Ils auraient au moins pu nous envoyer un petit courrier. Avec mon activité, je suis au magasin de 7 à 21 heures, je n'ai vraiment pas vu l'information. Mes voisins non plus d'ailleurs. De plus comment voulez-vous que je fournisse des éléments alors que l'année n'est pas terminée. Enfin les cabinets d'expert-comptable sont fermés à cette époque. »



Si les travaux étaient complètement terminés aussi rue de Vesle, ça se saurait !

Estimant avoir perdu près de 30 % de son chiffre d'affaires depuis le début des travaux du tram, ce commerçant est vraiment affligé. « Déjà qu'on ne m'a remboursé qu'un quart de la somme estimée lors d'une première demande, comment faire pour annoncer honnêtement un chiffre pour 2010 ? J'ai été obligé de me séparer d'un vendeur. Je ne prends plus de personnel supplémentaire à Noël. Et que se passera-t-il si mon entreprise connaissait un grave problème à cause du tram dont les travaux se sont éternisés rue de Vesle ? » Certains commerçants comme Garbi Meziane, sur Orgeval, Philippe Canoine, place de la République, « Agatha » ou « Marmara » en centre-ville, ont déjà confié leurs intérêts à un avocat. Et il risque d'y en avoir beaucoup d'autres dès janvier 2011. « C'est vraiment inadmissible de clore les dossiers si tôt » clame Me Rudy Laquille qui a un dossier en contentieux et en examine une dizaine d'autres.

Comment faire ? Dans l'urgence, comment doivent faire les commerçants pour prétendre pouvoir avoir un dossier examiné par la commission d'indemnisation ? Quelques suggestions.

- 1 : se précipiter aujourd'hui retirer un dossier : à l'hôtel de la communauté Reims métropole, auprès de la Chambre de commerce et d'industrie, à la chambre des métiers ou auprès de l'Unapl.
 - 2 : remplir de la façon la plus complète possible le dossier en indiquant surtout le montant de l'indemnisation souhaitée et l'estimation du préjudice subi. Le dossier devra comporter obligatoirement la communication des éléments comptables faisant état de l'évolution du chiffre d'affaires sur les trois dernières années précédant les travaux, un extrait kbis ou extrait d'immatriculation au répertoire des métiers ou certificat d'immatriculation Urssaf datant de moins de trois mois. Vous pouvez ajouter des témoignages attestant du préjudice subi.
 - 3 : le dossier est à retourner avant le 31 décembre (le cachet de la Poste faisant foi) à Reims Métropole, mission tramway, 3, rue du Marc, 51100 Reims qui délivre un récépissé. Dans le doute mieux vaut envoyer son pli en recommandé de façon à avoir une trace de la date de votre envoi.
 - 4 : en respectant le délai imparti et même si votre dossier n'est finalement pas complet, la commission qui doit se réunir en janvier, ne pourra pas faire autrement que de considérer votre demande d'indemnisation, quitte à vous redemander des pièces supplémentaires. Pour l'indemnisation par contre, ce n'est pas gagné d'avance.
- Alain MOYAT



Réagissez

Contribution : *

Identifiant : *

Mot de passe (oublié ?) : *

A suivre

< précédent - suivant >

Postez vos photos

Chauny croque 2010



Les + lus

Depuis 5 jours

- Le meurtrier présumé de Croix-Rouge malmené en cellule
- Concert en pédopsychiatrie Un peu de soleil brésilien
- Avec l'Ordre de Malte / Les p'tits déj' de l'espoir
- On manque de sel mais aussi de civisme

Depuis 1 mois

- Croix-Rouge / L'épouse rouée de coups puis égorgée
- Un immeuble éventré en centre ville
- Un corps retrouvé carbonisé derrière une voiture
- Le meurtrier présumé de Croix-Rouge malmené en cellule

Blog Un Monde de Bulles



La région en direct

Le point sur les routes marnaises interdites aux poids-lourds
16H35 - Marne

SNCF: encore quelques perturbations dans l'Aisne
16H08 - Aisne

Certaines chasses aviaires suspendues dans l'Aisne
15H49 - Aisne

Les axes Bohain/Guise/Wassigny difficilement praticables
15H14 - Aisne

Cette maisons de champagne qui fait du «storytelling»
14H40 - Marne

L'appel des 100 députés
14H39 - Marne

Luxe & convoitise
14H37

Restrictions de circulation pour les poids-lourds sur certaines routes marnaises
11H02 - Étampes-sur-Marne

Immobilier / Les nouvelles règles du diagnostic énergie
09H36 - Aisne

Les autres infos

Annonces

Auto-Moto
Immobilier
Locations Vacances

Emploi
Annonces légales